

**REGLEMENT
TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES
CYCLISTES**



SAISON 2026

TABLE DES MATIERES

1.	DATE & LIEU	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	COMPOSITION DES EQUIPES	3
4.	ENCADREMENT	4
5.	PRE-INSCRIPTIONS	4
6.	ENGAGEMENTS	4
7.	ACCREDITATIONS	5
8.	PROGRAMME SPORTIF.....	5
9.	LES EPREUVES.....	5
10.	MATERIEL	9
11.	ABANDONS.....	11
12.	PENALITES	10
13.	CLASSEMENT & RECOMPENSES.....	10
14.	DISCIPLINE GENERALE	12

1. DATE & LIEU

Le Trophée de France des Jeunes Cyclistes aura lieu les 4 et 5 juillet 2026 à Sarrebourg (Grand-Est).

2. PARTICIPATION

Les quotas de participation au Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2026 sont définis comme suit :

• Inscriptions libres des clubs Écoles Française de Cyclisme :

Sous réserve de respecter les taux d'encadrement/la composition des équipes et avec l'obligation de participer à son trophée régional ou championnat régional de la saison concernée afin que l'inscription soit validée.

• Quota régional : 1 entente régionale de clubs (labellisés ou non) par comité régional.

Le sur-classement n'est pas autorisé. Il est important de rappeler qu'un club ne peut faire partie que d'une seule équipe.

2 enfants du même club ne peuvent pas faire partie de 2 équipes différentes, sauf si ce sont les 2 équipes du même club.

Peut proposer une équipe mais à condition que les enfants qui la composent ne soient pas dans les EFC. (Sauf les féminines)

• Quotas de féminines :

Les quotas de féminines par équipes change en 2026.

- Écoles Françaises de Cyclisme :

2 Filles à minima, 5 filles maximum.

- Entente Régionale :

2 Filles à minima, 5 filles maximum.

• Encadrement :

Lors de l'engagement de l'équipe, un (e) jeune arbitre devra être désigné (é) par l'entité engageante.

Si l'EFC n'inscrit pas cet (te) encadrant (e), l'engagement de la structure peut être refusé et / ou l'équipe concernée aura une pénalité en points sur les épreuves programmées du TFJC 2026 si il/elle ne termine pas la formation.

Ces jeunes arbitres doivent avoir entre 14 et 18 ans (année civile). Ils seront pris en charge par leur équipe (hormis pour les repas du midi du samedi et dimanche à charge de la FFC).

Un temps de briefing sera prévu le vendredi après midi.

Ce(tte) jeune arbitre devra avoir suivi la formation en distanciel réalisée par la FFC avant le 15 juin 2026. (Durée : 2H00 environ)

Inscription à cette formation gratuite via le lien suivant :

[Inscription Jeunes Arbitres TFJC - Formation à distance – Remplir le formulaire](#)

A l'issue du 15 juin, la FFC réalisera une liste des JA engagé(es), ayant terminés la formation. Pour les 2 jours programmés du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, en fonction du besoin réel du nombre de jeunes arbitres restant à définir à date, la FFC réalisera un tirage au sort sur les JA retenus et communiquera cette liste à à J-10 des épreuves.

3. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe de club et équipe d'entente régionale est composée de 5 à 8 coureurs possédant une licence « Jeunesse » dans un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme selon la répartition suivante :

- 1 à 2 U11 garçons
- 1 à 2 U13 garçons
- 1 à 2 U15 garçons
- 2 féminines au minimum, au choix dans les catégories U11, U13, U15.

Chaque club a la possibilité s'il le souhaite de composer une équipe B, mais ne sera pas en mesure de constituer une équipe C.

Les équipes d'entente club n'existent plus.

Le fonctionnement restera le même pour les équipes d'entente régionale, soit des garçons ou filles appartenant à des clubs labellisés ou non.

Le sur-classement n'est pas autorisé.

Le maillot porté est celui du club ou celui du comité régional.

4. ENCADREMENT

L'encadrement par équipe participante doit être composé de :

- **2 encadrants** minimum licenciés à la FFC* (3 encadrants maximum)
 - dont au moins une femme
 - dont au moins 1 encadrant minimum doit être titulaire obligatoirement d'un diplôme fédéral (animateur Fédéral, éducateur fédéral ou entraîneur fédéral). Le respect de cette obligation est impératif. L'éducateur diplômé doit être l'un des deux accompagnateurs sur le rallye. Toute équipe n'ayant pas d'éducateur diplômé au départ de l'épreuve du rallye ne pourra pas participer au Trophée de France du Jeune Cycliste. **L'éducateur diplômé est considéré comme le responsable d'équipe.**

4 encadrants minimum si 2 équipes de représentés. * (6 encadrants maximum)

Cet encadrement devra être déclaré avant la fin des engagements en ligne (13 juin dernier délai par email) à j.pitavy@ffc.fr .

Ils devront être inscrits dans CICLE Web.

5. ENGAGEMENTS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION – J-30 – SAMEDI 13 JUIN – 20H00 via l'outil Cicle WEB (titulaires, remplaçants et encadrants) et selon le processus décrit ci-dessous :

Etape 1 :

Pour tous les clubs ayant répondu favorablement au formulaire d'intention de participation, un courriel sera transmis la 1^{ère} quinzaine de mai avec un lien d'engagement et de paiement (tarification : 100 euros par équipe).

Pour les structures n'ayant pas répondu à ce formulaire d'intention de participation, **la participation est encore possible**. Pour se faire, nous vous remercions de bien vouloir trouver transmettre un courriel aux personnes suivantes : j.pitavy@ffc.fr / l.corso@ffc.fr.

Etape 2 :

A l'issue du paiement, la structure concernée sera intégrée dans la liste des clubs prioritaires de l'outil Cicle Web, permettant à cette dernière d'engager les titulaires et les remplaçants.

Entre le paiement et la possibilité d'engagement via l'outil Cicle Web, il faut compter 48h environ de délai maximum.

Des précisions relatives à l'encadrement figurent sur la partie 4 – Encadrement.

Pour les structures régionales, il s'agit du même processus de paiement et d'inscription que les clubs participants.

En ce qui concerne le jeune arbitre, des précisions figurent ci-dessus (Partie 2 - Participation).

Passé la date du Samedi 13 juin 2026 – 20h00, l'engagement par l'Outil Cicle WEB ne sera plus possible.

LIEN D'INSCRIPTION :

<https://competitions.fcc.fr/calendrier/competition/2026/4657019068/trophee-de-france-des-jeunes-cyclistes-sarrebouurg-grand-est/>

En cas de désistement de l'équipe après le 13 juin 2026, les droits d'engagement seront conservés par l'organisateur.

L'attribution des dossards des équipes sera effectuée par tirage au sort.

En cas de force majeure, un coureur titulaire pourra être remplacé jusqu'à la veille au soir du début des compétitions à 19h00. Passé ce délai, aucune modification ne pourra plus être acceptée.

Les noms des jeunes arbitres (diplôme contrôlé lors de l'accréditation des équipes) devront être déclarés par les clubs ou les comités régionaux sur Cicleweb avant le 13 juin 2026. Ils auront déjà pu réaliser la formation au préalable (Partie 2 - Encadrement).

6. ACCREDITATIONS

Le jour de l'épreuve, chaque responsable d'équipe et capitaine d'équipe devront présenter les licences de l'ensemble des coureurs (dématérialisée ou non), ceci afin de lui établir une accréditation valable pour la durée de l'épreuve.

Le responsable d'équipe devra présenter sa carte encadrant, sa licence et les licences de l'ensemble de l'équipe d'encadrement afin de se voir remettre leurs accréditations.

Les jeunes arbitres sont soumis aux mêmes obligations.

Sans ces pièces officielles, leur accréditation ne leur sera pas délivrée.

7. PROGRAMME SPORTIF

Vendredi :

- 14h00 – 17h30 : Accueil des équipes, opérations de contrôle et remise des dossards
- 17h30 : Réunion de briefing des jeunes arbitres
- 18h00 : Réunion des responsables d'équipe et des capitaines d'équipe

Samedi :

- 09h00 : 1^{er} départ du Rallye (Départ toutes les 5 minutes)
- 17h00 : Arrivée de la dernière équipe du rallye

Dimanche :

- 08h30 : Fermeture du circuit
- 08h30 : Appel et contrôle des vélos par catégorie
- 09h00 – 17h00 : Epreuves sur route
- 17h30 - 18h00 : Cérémonies protocolaires

L'ordre du programme sportif peut-être modifié selon les contraintes et les impératifs du comité local d'organisation.

8. LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe doit participer à l'ensemble des épreuves, hormis les épreuves : parcours de méca-jeux.

- Un rallye comportant une épreuve sprint, une montée chronométrée individuelle, une épreuve combinée mécanique et habiletés, un questionnaire à choix multiple, une épreuve de Contre la montre par équipe, une initiation polo vélo et un atelier de prévention.
- Une épreuve sur route

8.1 Le rallye

Le rallye est une épreuve d'endurance qui consiste à effectuer une distance comprise entre 25 et 40 Km avec l'ensemble des coureurs accompagnés de 2 éducateurs de chaque équipe. Les éducateurs pourront évoluer avec l'équipe sur le vélo de leur choix (VTT, VAE, route,...). Au moins un des deux éducateurs est titulaire d'un diplôme fédéral.

L'équipe évoluera toujours en groupe et en totale autonomie sur la route nécessitant le respect total des règles d'évolution sur voie publique, en respectant notamment le code de la route. L'équipe devra évoluer à son rythme, il n'y aura pas de chronométrage sur la totalité de la distance du rallye. Toute infraction au code de la route sera sanctionnée par le retrait de rayon(s).

Le tracé du parcours sera disponible par trace GPX et sera fléché (flèche orange fluo)

Des arbitres motos et en voiture seront positionnés sur l'ensemble du circuit.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée le jour de l'épreuve.

Les parents et accompagnateurs hors vélo pourront être spectateur des spéciales en suivant le parcours de liaison (fléchage parents rouge) qui leur est dédié.

Tous les coureurs de l'équipe doivent réaliser la totalité du rallye et terminer l'ensemble de l'épreuve. Si un coureur de l'équipe est contraint à l'abandon au cours du rallye (bris mécanique, chute, épuisement, ...), il pourra repartir sur les épreuves des jours suivants si les avis du médecin de l'épreuve pour raisons médicales et du jury des arbitres sont favorables.

L'équipe sera pénalisée par la perte des 2 meilleurs rayons remportés au cours du rallye par enfant ayant abandonné.

Durant le rallye, 7 spéciales seront organisées à des points kilométriques différents :

- QCM
- Contre la montre par équipe
- Montée chronométrée individuelle
- Méca-Jeux
- Epreuve typée sprint au choix de l'organisateur
- Initiation Polo vélo
- Atelier Prévention

a. Épreuve CLM par équipes

L'ensemble des coureurs de l'équipe participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Les équipes devront parcourir une seule fois un circuit de 2 à 5 Km. Les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise comme : pousser son coéquipier...

Chaque club devra composer 2 équipes de nombre de coureurs équivalent :

Equipe de 5 coureurs : 2 équipes de 2 et 3 coureurs

Equipe de 6 coureurs : 2 équipes de 3 coureurs

Equipe de 7 coureurs : 1 équipes de 3 coureurs, 1 équipe de 4 coureurs

Equipe de 8 coureurs : 2 équipes de 4 coureurs

La composition des équipes est libre, mais doit rester mixte.

L'ordre de départ sera établi en fonction des arrivées programmées sur site. Au sein de chaque club, l'équipe censée être la plus forte partira en premier, la moins forte en second. Un départ aura lieu toutes les minutes ou autres suivant les impératifs du Comité local d'organisation.

Une équipe qui serait rejointe par une autre équipe ne doit ni gêner, ni prendre les roues de l'équipe qui la double, sous peine de pénalité, voire de déclassement.

Les éducateurs devront partir avant ou après l'équipe. Il leur est interdit d'accompagner une équipe sur le vélo au cours du contre la montre par équipes sous peine de pénalité, voire de déclassement.

Classement :

Le temps sera pris sur le dernier coureur de chaque équipe. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours ou à l'arrivée de l'épreuve, le temps sera pris sur le dernier coureur de l'équipe toujours en course.

Le classement final de l'épreuve sera effectué par l'addition des temps des 2 équipes de chaque club.

Il sera établi un classement par club pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

Cette épreuve décernera 3 rayons à chaque équipe.

b. Epreuve typée sprint au choix de l'organisateur : 100m départ arrêté

L'ensemble des coureurs de l'équipe participent à cette épreuve.

Déroulement :

Départ 2 par 2.

Départ tenu.

Temps pris à la cellule.

Matériel :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves sur route où les prolongateurs sont interdits, et les roues doivent être obligatoirement à rayons pour toutes les épreuves.

En cas de déchaussement ou d'incident mécanique dans les 20 premiers mètres (indiqué par un plot), le coureur pourra refaire un départ. (Un seul nouveau départ autorisé)

Classement :

Il sera établi un classement par catégorie et sexe pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

c. Epreuve montée chronométrée

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

A un certain point kilométrique du rallye (peut être différent en fonction des lieux d'organisation), chaque coureur, muni d'un transpondeur, devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

L'ensemble des coureurs de chaque équipe devra partir les uns derrière les autres avec un espace de 30 secondes entre eux.

Aucune entraide entre coureurs et coureurs / éducateurs n'est autorisée.

Un des éducateurs devra effectuer la montée en amont et l'autre en dernier. Ceux-ci ne doivent pas se porter à la hauteur d'un coureur, il devra y avoir au minimum une distance de 10 mètres entre le coureur et l'encadrant.

Classement :

Le classement sera effectué au temps. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours de l'épreuve, le coureur sera classé dernier de sa catégorie d'âge sur cette épreuve.

Il sera établi un classement par catégorie et sexe pour l'attribution des rayons Or, Argent ou Bronze.

d. Epreuve combinée Mécanique & habiletés

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 4 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :

- 1 U11 garçon
- 1 U13 garçon
- 1 U15 garçon
- 1 fille

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

Le parcours sera à retrouver dans un document spécifique sur le Padlet.

Cette épreuve décernera 3 rayons à chaque équipe.

e. **Epreuve QCM**

Elle se déroule sur tablette numérique. L'ensemble de l'équipe participe à cette épreuve.

Deux questionnaires différents sont réalisés en équipe :

- 1 QCM pour le groupe des U11 et U13
- 1 QCM pour les U15

L'épreuve se compose de deux questionnaires sur 20 points à réaliser en 10 minutes. Les questions porteront sur les connaissances de la FFC et les disciplines qui la composent. Une liste de documents sera fournie aux équipes engagées 1 mois avant afin que les enfants révisent leurs connaissances dans le domaine.

Cette épreuve décernera 3 rayons à chaque équipe.

f. **Initiation Polo vélo**

Chaque participant devra participer à l'atelier d'initiation polo vélo organisée par différents spécialistes de la FFC.

Le matériel sera prêté sur place aux jeunes par l'organisation. **Les jeunes devront prévoir une paire de basket obligatoire (pédales plates).**

Cette épreuve est obligatoire, l'équipe devra s'impliquer pleinement dans l'activité. L'équipe qui refuse de participer sera pénalisée par la perte des 3 meilleurs rayons remportés par l'équipe au cours du rallye.

g. **Atelier Prévention**

Chaque équipe devra participer à l'atelier de prévention organisé sur le même site que l'épreuve Méca jeux. Cet atelier comporte une épreuve de jeu à réaliser par équipe, sur la thématique du sport propre.

Cette épreuve est obligatoire, l'équipe devra s'impliquer pleinement dans l'activité. L'équipe qui refuse de participer sera pénalisée par la perte des 3 meilleurs rayons remportés par l'équipe au cours du rallye.

8.2 **Épreuve sur route**

Tous les coureurs composant l'équipe participent à cette épreuve.

Il y aura 2 séries organisées par catégorie d'âge en fonction du type d'épreuves et de la longueur du circuit.

- Les séries seront définies en fonction du classement général intermédiaire individuel, faisant donc référence aux épreuves montée chronométrée et à l'épreuve de sprint du 1^{er} jour.
- Selon le nombre de partantes féminines, il pourra être envisagé une ou deux séries.

Les concurrents seront disposés sur la ligne de départ selon leur classement intermédiaire.

Catégorie d'âge / Épreuve	Distance maximale (pour l'ensemble des épreuves)
U11	8 à 10 Kms : 4 tours
U13	12 à 15 kms : 5 tours
U15	26 à 30 kms : 11 tours

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).

Tout dépannage en dehors de la zone mise en place par le Comité local d'organisation sera sanctionné par une mise hors course.

(Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au secrétariat du jury une fois sur la ligne d'arrivée. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la mise hors course. Le coureur sera cependant classé à la place qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.)

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné, aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne devra pas repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité.

Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

9. MATERIEL

Les participants doivent posséder obligatoirement sur toutes les épreuves :

- Leur casque
- Leurs gants
- Leur dossard autocollant sur le casque (1 de chaque côté du casque)
- Leur dossard à épingles (1 dossard préparé avec transpondeur à l'intérieur)

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira que lorsqu'il aura remis son casque verrouillé sur sa tête sous peine de mise hors course.

Le port du casque est obligatoire pour les accompagnateurs à vélo sur l'épreuve du rallye et sur l'ensemble du site de compétitions à partir du moment où il circule à vélo.

Le contrôle technique des vélos sera réalisé le vendredi à partir de 14h.

- Tous les types de vélos (cyclisme traditionnel) seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.
- Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.
- Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.
- Le développement sera limité à 7.01 m pour les U15 garçons, 6.40 m pour les U13 et à 5,60 m pour les autres catégories. Les U15 filles ont un développement illimité.
- Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits

Avant la remise des dossards, chaque concurrent devra faire contrôler son vélo où sera vérifié :

- L'état de marche du vélo
- Le développement du vélo

Avant chaque épreuve, chaque concurrent présentera son accréditation et sera vérifié :

- L'état du vélo
- Le développement du vélo

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe.

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

10. CAPITAINE D'ÉQUIPE

Chaque équipe devra désigner un-e capitaine d'équipe au sein des enfants participants. Celui-ou celle-ci aura les missions suivantes au cours de la compétition :

Le capitaine d'équipe est le représentant de son équipe. Il est le relais entre l'éducateur et les arbitres, jeunes arbitres et équipe d'organisation.

A ce titre, il-elle doit être un **exemple** par son comportement sur et en dehors du vélo : il-elle encourage toujours ses coéquipiers et ne baisse jamais les bras.

Il doit être attentif à la fois à bonne ambiance au sein du groupe mais aussi aux tensions qui peuvent y exister.

Cependant, son rôle de s'arrête pas à ces notions relationnelles. Voici une liste (non-exhaustive) des tâches qui peuvent lui être confiées :

- Connaissance du règlement du TFJC
- Connaissance et respect des horaires de son équipe
- Responsable de la roue des récompenses, il va chercher les rayons à la fin de chaque journée
- Il-elle peut demander aux arbitres ou à l'équipe d'organisation des compléments d'informations sur le déroulement des épreuves.
- Il-elle s'assure que l'ensemble de son équipe possède les éléments de sécurité nécessaires (casque, gants) et dossards.
- Il-elle rappelle à ses équipiers les règles spécifiques à chaque épreuve
- Il-elle rappelle les règles de sécurité de circulation notamment lors du rallye
- Il-elle peut porter réclamation auprès du jury des arbitres s'il pense que son équipe a subi une injustice liée au règlement et à sa mise en œuvre sur le terrain

Les responsabilités données au jeune capitaine d'équipe ne remplacent en aucun cas la responsabilité de l'éducateur sur la sécurité de son équipe.

11. ABANDON

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès du jury des arbitres. En cas de blessure, seul le médecin de l'organisation sera apte à autoriser le concurrent à continuer l'épreuve ou pas.

12. PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassé est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

La perte de rayons consiste à une rétrogradation au classement général par équipes. Cette perte de rayons peut être celle d'un rayon Or, Argent ou Bronze en fonction de la gravité de la faute.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et en dernier recours le jury des arbitres.

13. CLASSEMENT & RECOMPENSES

13.1 Classement sur les épreuves

Attribution de « rayons » OR, ARGENT ou BRONZE aux clubs sur chaque épreuve.

a- Épreuves à classement individuel :

Les épreuves concernées sont :

- La montée chronométrée
- L'épreuve de sprint
- Les épreuves sur route

Des rayons seront attribués en fonction de la place du coureur et en fonction d'un pourcentage de l'effectif total par catégorie d'âge :

- 20% de l'effectif : Rayon OR
- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE

Exemple sur un effectif de 120 U11 sur l'épreuve de la montée chronométrée :

- 20% de l'effectif : Rayon OR soit les places de 1 à 24
- 40% de l'effectif : Rayon ARGENT soit les places de 25 à 72
- 40% de l'effectif : Rayon BRONZE soit les places de 73 à 120

b- Épreuves à classement par équipe :

Les épreuves concernées sont :

- Le contre-la-montre par équipes
- Le méca-jeux
- Le QCM

Des rayons seront attribués en fonction de la place de l'équipe et en fonction d'un pourcentage du nombre de clubs engagés :

- 20% du nombre total : Rayon OR
- 40% du nombre total : Rayon ARGENT
- 40% du nombre total : Rayon BRONZE

Le nombre de rayons gagnés sera proportionnel au nombre de coureurs par équipe.

Exemple sur un nombre total de 60 clubs lors de l'épreuve du méca-jeux :

- 20% du nombre total : Rayon OR soit les places de 1 à 12

nb

13.2 Récompenses

Les modalités de récompenses sont établies sur une base de 50 clubs participants, la répartition serait donc la suivante :

- Les 10 premiers clubs (20% de l'effectif) remportent une roue d'OR
- Les 20 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue d'ARGENT
- Les 20 suivants (40% de l'effectif) remportent une roue de BRONZE

Pour les ententes sont établies sur une base de 10 ententes participantes, la répartition serait donc la suivante :

- Les 2 premières ententes (20% de l'effectif) remportent une roue d'OR
- Les 4 suivantes (40% de l'effectif) remportent une roue d'ARGENT
- Les 4 suivantes (40% de l'effectif) remportent une roue de BRONZE

14. DISCIPLINE GENERALE

Toute équipe engagée sera soumise au respect du règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et placée sous le contrôle du jury des arbitres.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre du jury des arbitres et / ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le jury des arbitres en cas de contestation.

Seul le jury des arbitres est habilité à prononcer les éventuelles sanctions et à recevoir les réclamations concernant l'aspect sportif.

Un barème de pénalités spécifique au Trophée de France du Jeune Cycliste est créé allant de la perte d'un ou plusieurs rayons Or, Argent ou Bronze. L'application de ce barème de pénalités est à la discrétion du jury des arbitres.

Dans le cadre de difficultés organisationnelles, la commission nationale Jeunesse pourra, en lien avec le comité local d'organisation, prendre les dispositions les plus adaptées aux situations rencontrées.

Le jet d'objet (bidons, papiers, ...) sera sanctionné par une pénalité pour l'équipe concernée.